# L'écho des Léodégariens

## Edition 2022/2023

Bulletin n°22

# Sommaire 2022

EDITION N° 22


| | |
|---|---|
| Page 1 | Le mot du Maire |
| Page 2 | Budget 2022 |
| Page 3 | Investissements 2022 |
| Page 4 | Projets 2023 |
| Page 5 | Adressage |
| Page 6 | Eclairage public |
| Page 7 | Photos travaux école |
| Pages 8 et 9 | Travaux en interne |
| Pages 10 et 11 | Sictom Sud Allier |
| Page 12 | Intempérie juin 2022 |
| Page 13 | Citoyenneté et civisme |
| Pages 14 à 19 | Amicale des donneurs de Sang |
| Page 20 | Club La Tendresse |
| Page 21 | Entre Allier Besbre et Loire |
| Pages 22 et 23 | Repas du CCAS et Donneurs de sang |
| Pages 24 et 25 | La vie de l'école |
| Pages 26 et 27 | La Farandole |
| Pages 28 et 29 | Octobre Rose |
| Page 30 | Association du RPI, SIVOS |
| Page 31 | Conseil municipal jeunes |
| Page 32 | Maisons fleuries |
| Page 33 | Vouzance et Loire |
| Page 34 | Val Libre Culture & Patrimoine |
| Page 35 | Les Nouveaux habitants |
| Pages 36 et 37 | D'un siècle à l'autre 1922/2022 |
| Pages 38 et 39 | Infos pratiques |
| Page 40 | Informations diverses |
| Page 41 | Mémo Utile |



***La commission du bulletin***

***Le Conseil Municipal***
***Avec la participation de Nelly JACQUES***
***Reprographie : Centre-Com Paray le Monial***
***Directeur de publication : Maire de saint Léger sur Vouzance***
***Rédacteurs : Le Conseil Municipal***
***Crédit photos : M. ARNOUX et diverses sources***
***Création : Décembre 2022***

# Le Mot du Maire

## Chères Léodégariennes, chers Léodégariens,

Nous sommes aux portes de l'hiver, et comme vous le savez nous devons nous organiser pour consommer moins.

Je ne vous cache pas mon inquiétude devant l'envolée des prix des énergies qui sont tant indispensables à notre quotidien.

Comment concevoir le lendemain de notre commune en subissant chaque jour la réalité financière?

A ces questions, le Conseil Municipal a déjà apporté des réponses projetant des économies sur le chauffage et sur notre consommation d'électricité, celles-ci devraient compenser les diverses augmentations.

Concernant l'avenir de notre commune, nous nous sommes engagés avec quelques projets tournés vers le monde associatif et avec la continuité de l'agencement de notre belle commune.

Cette politique va nous demander d'être vigilants et responsables. J'insiste sur le mot responsable, pourquoi ?

Tout simplement parce que notre responsabilité pourrait nous amener à prendre des décisions qui seraient à l'inverse de certaines attentes...

Un peu de soleil dans cette morosité, avec la construction d'une maison et l'arrivée future d'un jeune ménage, et plusieurs ventes ou locations de biens immobiliers, à l'heure actuelle plus aucune maison n'est à vendre ni à louer, d'où l'intérêt de travailler sur le lotissement des Loyons.

Nous sommes en cours d'élaboration d'un plan d'aménagement pour la parcelle des Loyons où il devrait y avoir quatre ou cinq parcelles à vendre. Nous venons de recevoir une proposition d'un permis d'aménager pour ce lotissement, et allons constituer un petit comité de pilotage, de façon à étudier sereinement ce projet.

Les nouveaux arrivants sont encore nombreux cette année, et une page leur est dédiée.

Concernant la voirie, la tranche ferme n'a pas été réalisée en 2022, et se fera en 2023 avec la tranche conditionnelle, ce qui permettra de faire la route des Siacrots presque en totalité, ainsi que le chemin d'il y en a, et une partie du chemin de l'étang des Tournus.

Les travaux de la Salle Polyvalente sont terminés, et l'inauguration se fera dans le premier semestre 2023.

Je remercie les employés communaux pour leur engagement et leur sérieux dans les diverses tâches qu'il (elles) ont à accomplir tout au long de l'année.

Remerciements également à mes adjointes et aux membres du conseil municipal pour leur implication et leur soutien dans la gestion de la commune, ainsi qu'aux travailleurs de l'ombre, ces personnes qui nous donnent de leur temps, bénévolement, suivant leurs compétences.

Après deux années sans célébration, nous allons renouer avec les traditionnels vœux à la population **qui auront lieu le vendredi 6 Janvier à 19h00 à la Salle Polyvalente** (si les conditions sanitaires le permettent).

**Comme le veut la tradition, je viens vous souhaiter à toutes et à tous une très bonne et très heureuse année 2023 !**

**Michel RAJAUD**

# Le Budget 2022

## Recettes de fonctionnement

| | |
|---|---|
| **Excédant antérieur:** | **39 942,29 €** |
| **Produits des service du domaine:** (Repas cantines, vente d'électricité) | **13 555,03 €** |
| **Impôts et taxes:** (Taxe foncière Non Bati et Bati) | **106 494,42 €** |
| **Dotations, subventions, participations:** (Dotation de fonctionnement, subventions départementales, compensations). | **52 656,26 €** |
| **Revenus des immeubles:** | **7 000,00 €** |
| **Atténuation de charges:** | **4 500,00 €** |
| **Produits exceptionnels:** | **10,00 €** |
| **Travaux en régie:** | **5 000,00 €** |
| **Total recettes de fonctionnement:** | **229 158,00 €** |

## Dépenses de fonctionnement

| | |
|---|---|
| **Charges à caractère général:** (Entretien, eau, électricité, combustibles, carburants, fournitures, assurances, poste et téléphone, achat repas cantine) | **74 762,97 €** |
| **Charges de personnel:** | **86 961,44 €** |
| **Charges de gestion courante:** | **30 862,70 €** |
| **Charges financières:** | **1 279,27 €** |
| **Charges exceptionnelles:** | **400,00 €** |
| **Virt section d'investissement:** | **35 191,62 €** |
| **Total dépenses de fonctionnement:** | **229 158,00 €** |

## Dépenses d'investissements

| | |
|---|---|
| **Déficit d'investissement N-1 :** | **18 350,03 €** |
| **Voirie 2020/2021:** | **200,00 €** |
| **Rénovation salle polyvalente :** | **44 092,39 €** |
| **Divers investissements 2021 :** | **2 013,60 €** |
| **Voirie 2022-2023 :** | **48 818,40 €** |
| **ATDA 3 % :** | **1 465,00 €** |
| **Divers investissements 2022 :** | **13 140,31 €** |
| **Pelle-retro :** | **3 000,00 €** |
| **Travaux en régie :** | **5 000,00 €** |
| **Rembst capital dette :** | **22 484,91 €** |
| **Total dépenses d'investissements:** | **158 564,64 €** |

## Recettes d'investissements

| | |
|---|---|
| **Excédent de fonctionnement :** | **15 914,22 €** |
| **Voirie 2020/2021:** | **15 120,01 €** |
| **Rénovation salle polyvalente :** | **28 667,29 €** |
| **Divers investissements 2021 :** | **4 954,50 €** |
| **Subv 30 % dépt :** | **15 085,00 €** |
| **Com Com :** | **11 832,00 €** |
| **Solidarité :** | **5 000,00 €** |
| **FCTVA :** | **6 800,00 €** |
| **Emprunt à réaliser:** | **20 000,00 €** |
| **Virement à section de fonct:** | **35 191,62 €** |
| **Total recettes d'investissements:** | **158 564,64 €** |

# Investissements 2022 au titre de la Solidarité Départementale

**Drainage du Cimetière :**

De très grosses infiltrations d'eau arrivaient en haut du cimetière, il a fallu drainer le long du mur côté est, et une vingtaine de mètres côté sud.

L'entreprise Verniaud de Monétay-sur-Loire a exécuté les travaux en mettant un tuyau de drainage tout le long de ces deux murs.

Le coût de cette opération s'élève à 1 487,50 € HT soit 1 785,00 € TTC.

**Travaux chemin des Renauds :**

Un trou s'est formé à la montée des Renauds, ce qui a occasionné des travaux de décaissement, drainage, rebouchage et mise en place d'enrobé, pour un coût de 616,40 € HT soit 739,68 € TTC par l'entreprise Verniaud.

**Meuble évier pour le logement de la cantine :**

Un meuble, un évier et un robinet ont été installés dans le logement de la cantine. Les travaux d'installation ont été faits en interne. Le coût total s'élève à 357,07 € HT soit 428,48 € TTC.

**Plaques de rues et numéros de maisons :**

Suite à l'adressage de toute la commune, l'achat de panneaux de rues, de numéros de maisons et de piquets est prévu auprès de l'entreprise GTR de Saligny-sur-Roudon pour la somme de 3 240,20 € HT soit 3 888,24 € TTC.

**Clôture et seuil de l'école :**

La réfection du seuil du portail (+ portillon) et de la clôture de l'école a été confiée à l'entreprise Verniaud pour un coût de 2 745,50 € HT soit 3 294,60 € TTC.

**Portails et portillon de l'école :**

L'entreprise METALCO de Molinet a été chargée du démontage, du redressage, du sablage, de la peinture et de la fixation de deux serrures sur le portail et le portillon de l'école pour un coût de 798,00 € HT.

**Sécurisation de l'école:**

Mise en place par nos propres soins de neuf potelets fixes et de deux potelets amovibles tout le long de l'école pour sécuriser les déplacements des élèves lors de leurs entrées et sorties. Le fournisseur des matériels est l'entreprise GTR de Saligny-sur-Roudon pour un coût de 901,00 € HT soit 1 081,20 € TTC.

*Concernant la voirie, les travaux prévus en 2022 sont reportés en 2023. L'entreprise a de meilleurs résultats en faisant les travaux en début d'année plutôt qu'en période trop chaude (comme prévu en 2022).*

Comme chaque année à cette époque, nous sommes en réflexion et en demande de devis pour les différents travaux retenus suite au passage de toutes les commissions communales.

**Travaux dans le Logement de l'école :**

Des travaux sont à prévoir au deuxième étage du logement, avec changement de la fenêtre, peinture dans la pièce et dans le couloir d'accès.

**Détecteur de présence à la Mairie et à la Salle Polyvalente :**

Un détecteur avec lampe led est à prévoir à la mairie. En effet, lors des sorties de réunions, souvent assez tard le soir, un peu de lumière serait la bienvenue.

Un détecteur est également prévu à la Salle Polyvalente, avec un allumage uniquement lors des locations de la salle, pour pallier à l'extinction de l'éclairage public prévu à 21 heures.

**Chemin du Château d'eau :**

Réfection de la couche de roulement dans la côte de ce chemin sur une centaine de mètres.

Demande de devis dans un premier temps, car avec l'explosion des coûts de matière première, le devis pourrait nous surprendre très désagréablement...

**Escalier menant à la Salle Polyvalente :**

Cet escalier est en très mauvais état. La commission souhaite le rénover avec un caniveau en haut, de façon à capter l'eau venant de l'école et de l'envoyer dans les arbustes. Mise en place aux extrémités de deux chicanes pour empêcher les vélos ou autres engins de passer.

**Aqueducs aux Siacrots et à Télière :**

Avant le goudronnage de la route partant des Siacrots jusqu'au Pont des Lions, trois aqueducs sont à réparer.

Pour tous ces projets, des demandes de devis sont en cours, et suivant leurs coûts, nous prioriserons les projets de façon à ce que le montant total ne dépasse pas l'assiette subventionnable de la Solidarité Départementale. Nous ne pouvons pas nous permettre de faire des travaux sans subventions.

Divers travaux en interne sont prévus, comme le démontage des anciens WC de l'école (voir photo ci-dessous) avec récupération des tuiles pour les remettre sur le bâtiment annexe du logement de la cantine, réparation également de la barricade le long de la rue de l'école avec des embases en métal.

*Anciens WC de l'école qui ne servent plus*

# Adressage

Comme évoqué dans le dernier bulletin municipal, le Conseil Municipal a décidé de compléter l'adressage de la commune.

En effet, nous avons anticipé la mise en place de cette action, et nous avons bien fait car actuellement cela est obligatoire.

Jusqu'ici uniquement imposée aux communes de plus de 2 000 habitants, l'adressage devient dorénavant obligatoire pour toutes les communes, en vertu de l'article 169 de la loi 3DS promulguée le 21 février dernier.

Pour rappel, ce qu'on nomme « adressage » renvoie au fait de donner un nom à tous les lieux-dits et à toutes les voies (dont les voies privées ouvertes à la circulation), et de numéroter toutes les maisons et constructions présentes dans le territoire d'une commune.

Beaucoup de travail à été accompli au cours de cette année, avec la réalisation d'une BAL à savoir une « Base d'Adresses Locale » qui répertorie tous les noms de voies et numéros de constructions présents dans le territoire de la commune.

Notre prestataire, pour la fourniture des plaques de rues, des poteaux et des numéros de maisons, est la SARL GTR de Saligny sur Roudon.

Nous sommes en attente du « bon à tirer » pour la réalisation de cette prestation. Ensuite, chaque foyer sera averti, par courrier officiel de la mairie, de sa nouvelle adresse et de son N° de maison attribué. La date de la remise de ce numéro vous sera également transmise dans ce courrier.

Nous prévoyons d'ouvrir la mairie quelques samedis matins pour vous distribuer ces N° et vous donner la marche à suivre pour les changements d'adresse. Il existe un site internet dédié pour ces changements, et pour les personnes ayant quelques difficultés, elles pourront venir voir Nelly en mairie pour les aider dans ces démarches.

**Voici le choix des couleurs, formes, police de caractère qui a été retenu par le conseil municipal :**

# Eclairage public

L'éclairage public de la commune de Saint-Léger-sur-Vouzance est géré par le SDE 03, syndicat Départemental d'Electricité de l'Allier, suite à un transfert de compétences à ce syndicat.

Les compétences transmises sont : l'électricité, l'éclairage public, le gaz de ville (nous ne sommes pas connectés) et la perception de la RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public électricité pour notre compte). En effet, la commune perçoit une redevance annuelle pour la mise à disposition d'une partie de son domaine public.

Notre référent «éclairage public» est M. François CHARILLAT.

Suivant les recommandations du gouvernement en terme d'économie d'énergie, mais aussi en terme de coût, nous avons décidé de revoir les plages d'éclairage.

En effet, les deux projecteurs de la salle polyvalente et celui du carrefour en sortie de la place de la mairie, restaient allumés toute la nuit.

Le conseil municipal a décidé, avec les conseils du SDE 03, de mettre en place l'éclairage de l'église, qui entre tout à fait dans notre politique d'aménagement de notre commune. Cette opération, d'un coût de 7 772,00 €, est subventionnée à 80% par le SDE 03, soit pour la commune un reste à réaliser de 1 554,00 €.

Début octobre, l'entreprise CEME, qui exécute les travaux pour le SDE 03, a mis en place cet éclairage.

Avec M. CHARRILLAT et en concertation avec le conseil municipal, nous en avons profité pour revoir et régler au mieux les plages horaires de l'éclairage public qui se traduisent comme suit :

***Le matin* : pas d'éclairage (mis à part les deux arrêts de bus au Bourg et aux Ténons, du lundi au vendredi inclus)**

***Le soir* : Extinction de toutes les lampes à 21 heures**

Cette modification permettra d'économiser de l'énergie et de minimiser les coûts qui, d'après les prévisions, vont exploser en 2023...

Pour plus de sécurité le matin, la commune équipera gratuitement de gilets réfléchissants les élèves prenant le bus pour le collège.

D'autres actions devront être réalisées, comme la réduction du chauffage à l'école et à la cantine, minime mais nécessaire, baisse ou arrêt également des chauffages dans les bâtiments communaux (mairie, salle polyvalente) lors des réunions où la salle est mise à disposition gracieusement.

# Photos travaux école

## Puit place de l'atelier communal

La commission environnement avait décidé diverses options pour l'embellissement du puit de la place de l'atelier communal.

Ayant quelques compétences en maçonnerie, je me suis proposé bénévolement à la réalisation de cette tâche.

Un enduit ton pierre, taloché et gratté a été effectué.

M. THEVENOUX Alain a peint, bénévolement également, le dessus de ce puit ainsi que le devant de la Mairie et le mur mitoyen avec la famille PETIOT. La commune le remercie chaleureusement pour ce bénévolat qui, économiquement parlant, est bon pour le budget de notre commune.

Le démontage des anciens WC dans la cour de l'école est prévu pendant une période de vacances scolaires, ou alors sur un ou deux samedis.

Ce travail se fera sûrement en interne, toujours dans un soucis d'économies. Nous sommes donc **à la recherche de bénévoles** pour venir nous donner un coup de main (se rapprocher de la mairie).

***Puit avant les travaux***

***Puit après les travaux***

## Travaux logement cantine (mur + portail)

Suite à l'achat du terrain de M. LIEVRE Michel jouxtant le logement de la cantine, le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de faire quelques travaux en interne : Création d'une ouverture et pose d'un portail récupéré à la cure, afin d'accéder à cette parcelle.

Nous avons procédé aussi à la réfection arrière du mur du local de notre locataire et des anciens WC de l'école.

Avec Michel RAJAUD, nous avons effectué ces travaux bénévolement, toujours dans le but de maintenir les finances de notre commune, et non pour remplacer notre employé communal.

Je suis en plein travail sur le mur

Ouverture effectuée

Mur terminé

Portail mis en place

SICTOM SUD-ALLIER

# Objectif tri

# 100% TRI

## DANS LE BAC/SAC JAUNE, JE TRIE :

**100% DES EMBALLAGES ET DES PAPIERS SE TRIENT**

Un doute ?
RDV sur l'application
Guide du Tri !

À jeter ?
À trier ?
POUR TOUT SAVOIR, TELECHARGEZ
L'APPLI GUIDE DU TRI

Disponible sur App Store
DISPONIBLE SUR Google play

## DANS LA COLONNE VERRE, JE TRIE :

Bocaux

Bouteilles

Pots

Suivez-nous sur : www.sictomsudallier.fr
contact@sictom-sud-allier.fr

Panneau Pocket

SICTOM SUD-ALLIER

# ENCOMBRANTS - ÉPAVES

**Année 2023**

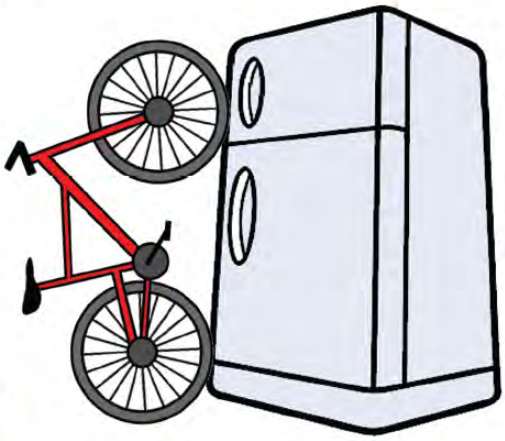

Chaque année, le SICTOM Sud-Allier propose aux usagers une **collecte gratuite d'encombrants et d'épaves automobiles** à domicile, une fois par an, pour chaque commune et **sur inscription auprès de votre mairie.**

## LES ENCOMBRANTS, QU'EST-CE QUE C'EST ?

**Sont collectés, les objets suivants :**

- **Objets métalliques ou contenant de la ferraille**
  - >> Matériel agricole, remorque, petit tracteur
  - >> Ferrailles diverses
  - >> Cuves métalliques VIDES
  - >> Bidons et pots métalliques VIDES
  - >> Chaudières, poêles à bois
  - >> Grillage, fils de fer et barbelés
  - >> Sommiers, matelas à ressorts
  - >> Mobiliers métalliques et fenêtres métalliques sans vitrage
- **Equipements électriques et électroniques**
  - >> Frigos, cuisinières, lave-linge, lave-vaisselle, téléviseurs, ordinateurs...
- **Engins avec ou sans moteur + divers**
  - >> Caravanes, mobylettes, remorques, vélos, scooters, tondeuses, micro-tracteur, motoculteurs, pneus voiture sur jantes...

## CONSIGNES

*Les objets encombrants et épaves sont à déposer à l'extérieur de l'habitation, accessible au personnel de collecte, en-dehors des lignes électriques ou téléphoniques, des arbres, non apposés contre un mur et sans danger pour la circulation. Ils doivent être impérativement sortis la veille de la collecte.*

A SAINT LÉGER SUR VOUZANCE,
les encombrants et épaves automobiles seront collectés

le **jeudi 2 février 2023**

**Contactez votre mairie pour tout renseignement et pour vous inscrire**

Etes-vous sûr de vouloir les jeter ? Associations, recyclerie, ou vente permettent de donner une seconde vie à vos objets !

Suivez-nous sur : www.sictomsudallier.fr
contact@sictom-sud-allier.fr

Panneau Pocket

# Intempéries Juin 2022

Le début de l'été a été marqué par des épisodes météorologiques d'une rare violence dans notre région. A la différence de certaines communes voisines, la commune de Saint-Léger-sur-Vouzance a été épargnée par la grêle.

Nous avons cependant subi de gros coups de vents et même une mini tornade ce 21 juin 2022.

Plusieurs axes de notre commune ont été impactés par la chute d'arbres. Les routes allant à Chassenard et Molinet ont été coupées momentanément par la chute d'acacias notamment.

La municipalité tenait à remercier les personnes qui se sont rendues disponible pour dégager ces routes et les sécuriser. En particulier**, Maxime Lallias, Rocco Nuccio, Jean-Paul Gévaudan, Jean-Yves Pelletier, notre agent communal, la société ABELIC de Chassenard avec M Jérôme LASSOT.**

Malheureusement, il semblerait que ces évènements climatiques soient amenés à se répéter.

La commune entretient les axes et accotements qui sont de sa responsabilité mais la DRIR a la charge des routes départementales sur notre territoire. En ce qui concerne les arbres, ils sont, le plus souvent sur le terrain de propriétaires privés.

***Pour la sécurité de tous, chacun doit rester vigilant sur l'état des arbres de leur propriété, afin d'éviter que les épisodes venteux ne provoquent un jour un accident...***

**Lionel LECHERE**

# Citoyenneté et civisme

Nous vivons dans un monde qui nous parait de plus en plus brutal et où la méfiance nous accompagne proportionnellement, heureusement, nous avons la chance d'être en campagne et d'avoir de l'espace et un brin de tranquillité.

Nous n'en sommes pas moins des citoyens membre d'un état, en France le mot « citoyen » a remplacé celui de « bourgeois » en 1789 !! Nous avons une identité culturelle et une histoire commune. La citoyenneté organise une société dont tous les membres sont juridiquement et politiquement égaux.

Nos petites communes ont beaucoup moins de moyens par habitant que les grandes métropoles, et toutes les bonnes volontés permettent d'améliorer les conditions pour tous.

Les citoyens que nous sommes, normalement protégés par l'état, nous donnent droits et devoirs. Les droits civiques désignent les protections et privilèges des libertés fondamentales accordés à tous contre toutes les discriminations. En contre partie, le citoyen doit être loyal envers la communauté et ne pas commettre d'actes contraires aux intérêts de celle-ci.

Nous pouvons tous, à notre niveau, participer au bon fonctionnement de notre commune ajouté par des petits gestes ou des engagements plus importants (ramassage d'un déchet, nettoyage d'un caniveau… etc.) pour rendre la vie plus belle à St Léger.

**Merci à tous pour notre bien-être à St Léger.**

## Des nouvelles de notre Amicale des donneurs de sang

L'assemblée générale de l'amicale a eu lieu le dimanche 12 décembre 2021.

Jean-Yves Pelletier souhaitait laisser sa place de président, nous tenons à le remercier vivement pour ces 21 années passées à la tête de la société, mais il reste membre actif.

Nous avons accueilli en nouveau membre Madame PELLETIER Dominique à qui nous souhaitons la bienvenue parmi nous.

Le nouveau bureau se compose ainsi :

**Co-présidentes** : Madame LIEUDENOT Huguette et Madame MAINAUD Nathalie

**Vice-présidents** : Monsieur SEMET Serge et Monsieur JACQUET Franck

**Secrétaire** : Madame GEVAUDAN Sandrine

**Secrétaire adjointe** : Madame JACQUES Nelly

**Trésorière** : Madame PELLETIER Dominique

**Trésorière adjointe** : Madame JACQUET Monique

**Membres** : Monsieur PELLETIER Jean-Yves, Monsieur DUMONT Joel, Monsieur MARCAUD Gilles, Monsieur THERY Etienne, Monsieur GIRAUD André, Monsieur MAINAUD René, Monsieur THEVENOUX Alain, Monsieur LIEUDENOT Maurice et Mademoiselle LAFORET Camille

**Commissaires aux comptes** : Mme RAJAUD Sophie et Mme PELLETIER Marie Pierre

**Nos manifestations 2022** :

- Concours de pétanque et jambon à la broche le samedi 9 juillet 2022
- Week end festif les 29, 30 et 31 juillet 2022 (concert Tommy Chiche, après midi enfants et marché de producteurs)
- loto le dimanche 16 octobre 2022
- choucroute le samedi 5 novembre 2022

***L'amicale a également accueilli Mlle Lamotte Elsa, bébé née en 2020 et Mlle DOS SANTOS Joy et Mr CLAVIER Léandre, bébés nés au cours de cette année 2021.***

## Concours de pétanque et jambon à la broche

Cette manifestation a eu lieu le samedi 9 juillet 2022 et a connu son succès habituel.

36 doublettes se sont affrontées à la pétanque durant l'après midi et c'est Nicolas et Jean-François du Donjon qui remportaient le concours contre Yohan et Ludo de Saint-Léger-sur-Vouzance.

Le traditionnel jambon à la broche préparé avec soin par notre cuistot René (que l'on remercie) et le feu d'artifice sont venus compléter la soirée.

Un grand merci au précédent conseil municipal pour leur aide financière.

## Week-end festif des 29, 30 et 31 juillet 2022

## Concert Tommy CHICHE

Le vendredi soir, nous avons débuté nos festivités par un concert où Tommy Chiche et ses deux musiciens, Laurent SIGNORININ et Yves-André MORELLI, étaient nos invités.

Ils nous ont fait découvrir leurs compositions et leur talent. Merci à eux pour leur déplacement depuis Marseille et de nous avoir fait passer une belle soirée.

## Après midi enfants

Le samedi après midi, nous avons organisé un après midi "enfants" où chacun a pu se divertir comme il le désirait.

Les mascottes Mickey et Minnie étaient présentes ainsi que « la ferme se balade » (lama, chèvres, poules, lapins etc..).

Pêche à la ligne, chamboule-tout, initiation au tir à l'arc, stand maquillage, courses aux sacs, courses aux œufs etc... étaient proposés tout au long de l'après midi.

Une belle réussite pour cette première expérience qui sera reconduite l'année prochaine sur demande de nombreux parents.

**Les deux Co-présidentes posent avec les mascottes Mickey et Minnie**

## Marché artisanal et de producteurs

Pour clore notre Week-end bien chargé, nous avons organisé le dimanche, un marché artisanal et de producteurs.

Une vingtaine d'exposants avaient répondu présents à notre invitation pour faire découvrir leur production et leur talent.

Cette manifestation sera reconduite l'année prochaine.

***Stands à l'intérieur de la salle polyvalente***

***Marché sur la place de la salle polyvalente***

## Loto du Dimanche 16 Octobre 2022

Nous avons organisé, pour la première fois, un loto qui a connu un énorme succès puisque la salle des fêtes était trop petite pour accueillir tout le monde.

*Les deux Co-présidentes avec les gagnants des super quine*

*La salle trop petite pour accueillir les amateurs de Loto*

La chance a sourit au cours de cet après-midi à Jeannine MARTINANT de Saint-Léger-sur-Vouzance puisqu'elle remporte le premier et le deuxième lot de la super quine, à savoir un bon d'achat chez Leclerc de 150 euros et un bon d'achat de 100 euros chez Intermarché.

Nous avons organisé une soirée choucroute également le samedi 5 novembre et nous avons participé également au repas des ainés en apportant une aide financière.

Un don du sang a également eu lieu le mercredi 30 novembre 2022.

Pour conclure, je voudrais adresser un énorme merci à tous les membres du bureau de l'amicale ainsi qu'à "nos petits jeunes" qui sont très dévoués (Rose, Baptiste, Mélanie, Andréa, Noé, Timéo, Guilain, Louis etc..) pour leur présence, leur aide et sans qui nous ne pourrions pas organiser toutes ces manifestations qui font vivre et animent notre village.

*La secrétaire de l'amicale*

*Sandrine GEVAUDAN*

L'année 2022 s'achève, nos vingt-neuf adhérents aussi présents que possible se réjouissent de passer un après-midi agréable et convivial.

Nos activités n'ont pas repris, nous réfléchissons à un nouveau programme pour 2023.

Le 29 Juin dernier une adhérente et une ancienne adhérente se sont vues chaperonnées par deux charmants messieurs à l'occasion de leurs 90 printemps.

*Lucien DURANTET, Angèle LOISON, Henri BUSSEROLLES, Fernande SAVRY*

Un mois plus tard Lucienne et Madeleine partageaient le gâteau de leurs 80 ans.

Un repas sympathique au restaurant nous réunira début décembre.

Nous vous donnons rendez-vous mercredi 28 janvier lors de notre assemblée générale, les nouveaux arrivants seront les bienvenus.

**Bonne santé à tous et bonnes fêtes de fin d'année.**

# Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire

## FRANCE SERVICES LE DONJON

### Un accompagnement quotidien avec l'animatrice France Services

Pour toutes vos demandes d'allocation (RSA, prime d'activité, allocation logement...), d'immatriculation d'un véhicule, pour préparer sa retraite... et toutes vos démarches administratives, l'animatrice France services vous accompagne pour trouver des solutions à vos besoins.

France services

**On vous accueille !**

PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

**La plus proche de chez vous :**
5 parc « Le Plessis » 03130 LE DONJON
04 70 99 69 89
franceservices.ledonjon@interco-abl.fr

**Horaires d'ouverture :**
lundi, mercredi, vendredi : 8h30 à 12h
mardi, jeudi : 8h30 à 12h et 13h15 à 16h30

## CONSEILLER NUMÉRIQUE

Yann Delahaie

### Un accompagnement pour maîtriser les bases du numérique

Le conseiller numérique se déplace sur le territoire pour aider les usagers à prendre en main l'outil numérique.
Il peut vous accompagner sur n'importe quel équipement informatique, vous apprendre : à naviguer sur internet, à réaliser vos démarches en ligne, à gérer vos mails, à exercer le traitement de texte...

**Le contacter :**
06 08 69 63 21
yann.delahaie@interco-abl.fr

Entr'Allier Besbre et Loire

Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire - 18 rue de Vouroux 03150 Varennes-sur-Allier
04 70 45 00 99 - contact@interco-abl.fr - www.interco-abl.fr

Samedi 8 octobre 2022, près de 40 personnes, de 68 ans à 96 ans, ont participé au traditionnel repas offert par la commune et l'Amicale des Donneurs de Sang. Les membres du conseil municipal, ainsi que certains membres des Donneurs de Sang, se sont joints à l'assemblée, en payant leur repas, afin d'assurer le service dans une salle joliment décorée par Isabelle VERNUSSE.

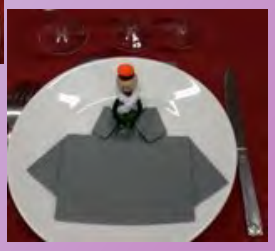

Michel RAJAUD a remercié tous les participants ainsi que Monsieur Nicolas RAY, Député de l'Allier, qui nous a honoré de sa présence au repas, tandis que Monsieur Fabrice MARIDET, Conseiller Départemental, était excusé.

Il a eu une pensée particulière pour les personnes absentes en ce jour et les personnes décédées.

Tout le monde a pu apprécier, après un apéritif gourmand, une poule au riz préparée par Monsieur Pierrick DERRIEN du Donjon, suivie d'un choix diversifié de fromages de chèvres du Domaine des Gâchons.

Le repas se termina par des mignardises de la pâtisserie SOUFFERANT de Saint Germain des Fossés.

Le beau temps étant avec nous, certains ont pu en profiter pour jouer à la pétanque, se balader, tandis que d'autres ont préféré jouer à la belote.

Cette journée s'est clôturée par la traditionnelle soupe à l'oignon préparée gentiment par Isabelle VERNUSSE.

**Nathalie DA ROCHA**

**Les effectifs:**

Cette année, dans notre classe, nous sommes 18 élèves répartis en 3 niveaux : 8 CM2, 5 CM1 et 5 CE2.

***De gauche à droite:***

*(Rangée du haut) Louis, Sara, Qays, Léanie, Antoine, Lara*

*(Rangée du milieu) Bastien, Lucile, Khalil, Albane, Ethan, Roxane, maîtresse Virginie*

*(Rangée du bas) Léane, Maël, Pauline, Jimmy, Mathilde, Noam*

**Les projets prévus cette année:**

Cette année, notre classe est de nouveau inscrite au « challenge orthographe », projet proposé par notre inspection. Il s'agit d'un concours d'orthographe qui se déroule en quatre manches. Pour le moment, nous avons réalisé la dictée d'entraînement (qui ne compte pas pour le classement final) et la première manche qui, elle, comptera pour le classement final. Ces deux dictées se sont bien déroulées.

Nous allons prochainement débuter « le défi lecture » avec les autres classes de CM1-CM2 du secteur ainsi que les 6èmes du Donjon.

De mars à juillet, nous nous rendrons une fois par semaine à la piscine à Dompierre sur Besbre.

Les gendarmes doivent également intervenir à l'école pour nous faire passer « le permis Internet » et le « permis vélo ».

**Le voyage de l'an dernier:**

L'an dernier, nous avons passé une journée à la forteresse médiévale de Bourbon l'Archambault. Nous étions répartis en deux groupes afin de mieux profiter des activités proposées, à savoir : visite guidée, atelier de tissage et atelier de calligraphie.

Nous avons découvert et appris pleins de choses, notamment l'explication de l'expression « à la queue leu leu ». Au Moyen Age, le leu est un loup. "A la queue leu leu" renvoie donc aux loups qui, se déplaçant bien souvent en meutes, se suivent et marchent dans les pas les uns des autres, soit "les uns derrière les autres".

Au moment du pique-nique, nous avons joué tous ensemble ; on a passé un bon moment ! Même la maîtresse a joué avec nous ! On s'est bien amusé!

Avant de prendre le car pour le retour, nous sommes passés par la boutique où nous avons pu acheter quelques souvenirs pour nos familles et nous-mêmes.

C'était une bonne journée !

*Petits jeux tous ensemble après le pique-nique*

*Atelier de calligraphie*

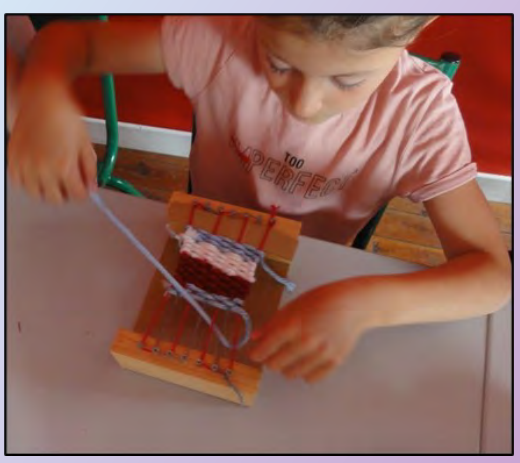

*Atelier de tissage*

**<u>La kermesse de l'an dernier:</u>**

Après quelques années sans kermesse à cause du covid, nous avons enfin pu en refaire une l'an dernier.

Malheureusement, la météo a un peu gâché la fête… Un gros orage a éclaté au moment du spectacle !

Nous avons juste eu le temps de présenter ce que nous avions préparé et tout le monde a dû se replier à l'intérieur. Quel dommage !

Espérons que rien ne viendra gâcher celle de cette année qui, comme d'habitude, aura lieu à Saint Didier en Donjon.

***Les élèves de CM1-CM2***

# Centre Social « La Farandole »

Association Loi 1901, qui a fêté ses 50 ans en 2022, il intervient sur les 16 communes de son territoire : Avrilly, Bert, Le Bouchaud, Chassenard, Le Donjon, Lenax, Liernolles, Loddes, Luneau, Monétay sur Loire, Montaiguët en Forez, Montcombroux les Mines, Neuilly en Donjon, Le Pin, Saint Didier en Donjon, Saint Léger sur Vouzance.

Le Centre Social La Farandole, porté par et pour les habitants de son territoire, entend permettre l'épanouissement de chacun (notamment en améliorant la vie quotidienne de tous) et favoriser la mobilisation citoyenne (notamment en faisant entendre la parole des habitants).

Carnaval à Saint Léger

Journée intergénérationnelle à Saint Léger

Il est avant tout à l'écoute des habitants et propose des réponses aux besoins et attentes. C'est pourquoi le Centre Social porte et/ou développe, par exemple :

- différents services comme **l'accueil de loisirs** pendant les vacances scolaires, le **relais petite enfance Les Coccinelles**, le **portage de repas à domicile pour les personnes âgées**.

- des **activités hebdomadaires** et/ou régulières pour tous les âges : sportives, créatives, culturelles, solidaires, de découverte, etc.

- des pôles thématiques : **« seniors et territoire** » qui propose notamment des sorties culturelles, des ateliers de prévention, etc. aux plus de 55 ans de notre territoire ; le **pôle « jeunes »** qui accompagne les adolescents dans leurs projets de loisirs, dans l'animation de la junior association, en partenariat avec le collège du Donjon; le **pôle « famille et parentalité »** qui propose aux parents des temps conviviaux et d'échanges avec ou sans enfants; « **Femmes et territoire »** qui propose des actions pour donner une visibilité aux femmes, aborder des thématiques de société, se battre pour l'égalité homme/femme et permettre un accès à la culture.

La Farandole c'est aussi :

- **un accueil inconditionnel** : l'équipe vous accueille dans ses locaux ou lors de ses déplacements sur les communes du territoire. Selon votre problématique, l'équipe vous accompagne et vous oriente vers le service ou la personne qui pourra vous répondre.

- **un point d'appui à la vie associative locale :** qui accompagne individuellement les associations du territoire sur des questions concrètes (rédaction des statuts, demandes de subventions, etc.) et collectivement sur des actions de formation par exemple.

- **un point d'appui numérique** pour l'accompagnement individuel ou collectif à l'utilisation des outils numériques (ordinateur, tablette, Smartphone).

Journée festive Le Donjon

Soirée débat film Le Donjon

Quelques projets marquants de l'année 2022 :

- **Femmes et Territoire** qui rassemble une quinzaine de femmes impliquées pour l'organisation de manifestations festives, culturelles et qui portent la parole des femmes. En ce sens elles ont organisé une sortie au Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation à Lyon, une sortie à Yzeure-espace pour le spectacle de Noémie De Lattre, les Etats Généraux de la Condition Féminine, une soirée débat autour du film « Debout les femmes ! » de François Ruffin et Gilles Perret, un séjour d'échange avec le groupe de femmes du Centre Social Accueil Goutte d'Or à Paris, la réalisation d'une exposition « Portraits de Femmes du territoire », etc.

*Femmes et Territoires à Paris*

- **Les journées festives intergénérationnelles**, itinérantes sur les communes, 4 évènements ont été organisé cette dernière année : le 20 décembre à Monétay sur Loire, le 02 mars à Saint Léger sur Vouzance, le 08 juillet sur le Donjon et le 07 octobre à Montaiguët en Forez. Le principe est simple : des activités tout âge (manuelles, jeux de société, loto), un goûter partagé et un spectacle (country, Hippogriffe, clown, chansons, etc.). Un transport est proposé pour permettre aux seniors de participer.

- **Les troupes de chant et théâtre** de retour sur les planches pour un spectacle commun « La Farandole monte sur scène » les 19 et 20 novembre. Première partie par les chanteurs accompagnés par le chef de chœur David Aubret, et les comédiens pour la pièce « Fallait pas les agacer ! » d'après l'œuvre de Jean-Claude Martineau. Les chanteurs sont également montés sur scène à Monétay sur Loire, au Bouchaud pour les bénéficiaires de l'association d'aide à domicile Amallis, pour la Fête de la Musique au Donjon et pour les résidents de l'EHPAD Les Cordeliers.

- **Le développement de l'itinérance et l'aller-vers**, par l'achat du minibus qui permet d'intensifier ses activités délocalisées sur les communes et proposer d'avantage de transports aux usagers de nos activités (enfants, seniors, etc.).

**L'équipe du Centre Social est à la disposition des habitants, que ce soit pour présenter les missions et projets de l'association, écouter et recueillir vos besoins et envies, renseigner et orienter ou simplement discuter !**

Pour contacter le Centre Social :

Centre Social La Farandole – 30 rue Emile Guillaumin 03130 LE DONJON

04.70.99.52.77 – cslafarandole@orange.fr

Site Internet : http://lafarandole.centres-sociaux.fr/

Page facebook : Centre-Social Farandole

## MARCHE OCTOBRE ROSE, ELLES SEINS'PLIQUENT

Le dimanche 23 octobre 2022 a eu lieu la première marche d'octobre rose à LE PIN, **« NOS COMMUNES SEINS'PLIQUENT »,** course et marche contre le cancer du sein, sur un parcours de 5,7 km, précédé par un échauffement de zumba donné par Isabelle et Sabrina, le tout animé par Thierry DESJOURS. Tous les bénéfices sont reversés à l'association octobre rose du Charollais-Brionnais. Quand ruralité rime avec solidarité!

**QUI, POURQUOI, COMMENT ?**

Cette idée a germé dans l'esprit d'une conseillère municipale, Mme BERNARD Laetitia, lors d'un conseil municipal, en cherchant une idée pour redynamiser leur commune.

Parce que tout le monde peut être touché. Malgré tout, malgré cette mise en lumière, il y a encore beaucoup de jeunes filles, jeunes femmes, femmes qui ne sont pas ou mal informées, ou malheureusement trop tard. Trop de jeunes filles sont touchées et partent trop tôt, car il n'y a pas d'âge pour être concernée par cette maladie. C'est pour cela qu'une telle cause peut rassembler, réunir une population d'un village et se rendre compte qu'ensemble on peut créer de belles dynamiques—*dixit Mme BERNARD*.

Le conseil municipal ayant adhéré à cette idée, il leur a paru logique de demander à l'association Gym relax de les aider à coorganiser cette manifestation. On le sait, le dynamisme d'une commune se mesure aussi par la présence d'associations qui sont indispensables à l'organisation de manifestations. Pour aller encore plus loin, il tenait à cœur à Mme BERNARD d'associer sa commune avec ses communes voisines, SAINT-LEGER et SAINT-DIDIER *(seul on va vite, à plusieurs on va loin).* L'idée, c'est aussi que cette manifestation perdure dans le temps, chaque commune accueillant cette marche l'une après l'autre.

Il a donc fallu créer un comité de pilotage composé de membres du conseil municipal de LE PIN, SAINT-LEGER, SAINT-DIDIER et des membres du bureau de l'association Gym relax.

Et puis recherche de partenaires, de sponsors (car grande cause mais petits moyens…). Il a fallu motiver les gens à participer, autant dans l'organisation, avec la recherche de bénévoles, que dans la participation avec une bonne communication. Nous avons eu le soutien, par leur présence et leur participation, de Mme Ussel-Michaud Isabelle (conseillère départementale de l'Allier) et M. Ray Nicolas (député de l'Allier) qui ont donné le top départ.

Qui peut le mieux expliquer leur participation que les bénévoles eux-mêmes… Ils sont tous repartis avec un tee-shirt aux couleurs d'octobre rose estampillé de tous les sponsors, une cocarde, et un gobelet, (remis aussi à tous les participants lors de leur inscription).

## PAROLES DE BENEVOLES :

Myriam REIGNIER : Présidente de l'association Gym relax : Nous sommes une association 100% femmes et c'est une cause qui nous touche toutes …

Fabienne Couette : Conseillère municipale de LE PIN : Lorsque, lors d'un conseil municipal, Mme Bernard a émis le souhait d'organiser octobre rose sur notre commune avec la collaboration des 2 autres communes du RPI, j'ai trouvé l'idée très bonne et lui ai de suite apporté mon aide. Cette cause me tient à cœur personnellement et je suis très heureuse du résultat financier pour l'association et l'humain. En effet une expérience humaine extraordinaire et de partage avec les autres communes, que je remercie pour leur envie de nous suivre et de prendre le relais pour les années à venir.

Elisabeth Thevenoux : Première adjointe de SAINT-DIDIER : C'est une action qui peut toucher aussi bien les hommes et les femmes. Demain, je peux être touchée par la maladie et je serais heureuse de pouvoir trouver le soutien auprès d'une association contre le cancer. De plus, c'était une première pour une commune voisine et dans deux ans cela se passera dans ma commune.

Isabelle Vernusse : Deuxième adjointe à SAINT-LEGER : J'estime que la municipalité doit montrer l'exemple si l'on veut ensuite pouvoir compter sur les bénévoles pour l'organisation de la marche l'année prochaine sur SAINT-LEGER. La recherche pour le cancer me touche particulièrement car j'ai perdu des proches touchés par cette maladie. Même si on est petit dans notre action, tous ensemble on peut faire avancer la recherche pour guérir toujours plus de malades…

Odile Heutte (LE PIN) : Parce que je viens de finir cette bataille …

Fanny Guy (LE PIN) : Une cause qui me tient à cœur, qui permet de m'impliquer et d'aider à dynamiser ma commune. Cela m'a aussi permis de rencontrer et faire connaissance avec d'autres personnes.

Malia Rossignol (LE PIN) : Une cause qui me tient à cœur car concernée par le cancer du sein … pour une bonne cause et l'envie de participer à la vie de ma commune.

Laurie Roussel (LE PIN) : C'est par connaissance (sa tante est conseillère municipale à LE PIN) et l'envie de participer pour une bonne cause.

Jennifer et Nicolas Legros (SAINT-LEGER) : C'est pour s'investir et se faire connaître dans notre commune et les communes environnantes, faire des connaissances car nous sommes arrivés que très récemment à SAINT-LEGER. Par ailleurs nous avons toujours été bénévoles où nous habitions avant.

Huguette Lieudenot (SAINT-LEGER) : Pour la bonne cause, j'ai été directement concernée par cette maladie. Pour me rendre utile aussi, sortir de chez moi et rencontrer de nouvelles personnes.

Bilan très positif de cette manifestation, **75 bénévoles** (une partie sur les photos ci-dessus) venant des 3 communes, **265 Coureurs et marcheurs**, un très joli chèque de **2500€** qui sera remis le 13 décembre à l'association octobre rose du Charollais Brionnais, qui se décompose comme suit : **1888€ d'inscriptions**, **429.50€ de dons libre** (une urne étant à disposition le jour de la marche) et **182.50€ de l'association gym relax** qui tenait la buvette. Notons la présence de 2 associations, 4 saisons de Paray le Monial et Femmes et Territoire (collectif appartenant au centre social la farandole basé à LE DONJON et regroupant 16 communes du territoire).

Merci à tous de votre participation, bravo aux instigatrices et merci d'avoir « essuyer les plâtres ».

**RENDEZ-VOUS LE DIMANCHE 22 octobre 2023 à SAINT LEGER SUR VOUZANCE**

## Association du RPI

L'association des parents d'élèves du RPI a pour but principal de récolter des fonds pour les écoles du RPI Saint-Léger-Sur-Vouzance, Saint-Didier-En-Donjon, Le Pin.

En effet, les bénéfices obtenus grâce aux manifestations de l'année scolaire précédente sont entièrement reversés aux écoles. Pour information, pour cette rentrée, l'association donne aux écoles l'équivalent de 35 euros par enfant, soit 2 555 euros au total.

L'autre but de l'association est d'organiser des journées pour les enfants afin qu'ils se retrouvent dans un autre contexte.

Tous les ans, nous organisons un après-midi avec un spectacle de noël, un goûter et la visite du père noël ainsi qu'un après-midi avec une chasse aux œufs.

Pour l'année scolaire 2022-2023, l'association organisera:

- Une vente de sapin
- Un concours de pétanque
- Une tombola
- La Kermesse

Et cette année, puisque la situation sanitaire nous le permet, nous avons décidé de réorganiser LE REPAS DANSANT qui se déroulera le 25 février à la salle du Pin .

Pour finir, sachez que l'association fonctionne grâce à ses membres qui s'investissent, aux parents qui nous aident à chaque manifestation, mais aussi grâce à la collaboration avec le corps enseignant.

***Morgane CHABOT***

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE

Les collégiens et les associations ont à nouveau fréquenté le gymnase en 2022, les risques sanitaires s'améliorant.
L'entreprise GENESTE de Saligny-sur-Roudon a remplacé le chauffe-eau pour un montant de 7 052.60 euros TTC, subventionné à hauteur de 35% par la DETR. (soit 2 057 euros)
La crise énergétique nous impose hélas des économies tant au niveau de l'éclairage que du chauffage. La température maximum sera donc de 15 à 17 degrés. En 2022, nous avons dépensé environ 4 000€ pour le gaz, le SDE donne une projection de ***16 578€*** pour 2023 pour une consommation identique.
Nous sommes dans la plus grande incertitude quant aux factures d'électricité.
La subvention Départementale ayant diminué de 1 000 euros suite à la fermeture d'une classe, ce sont les communes qui devront mettre la main à la poche pour pallier aux dépenses à venir.

***Marie-France AUGIER***

# Conseil municipal jeunes

Le samedi 2 juillet fut un jour historique pour notre commune. En effet, il s'est déroulé en mairie le tout premier **Conseil Municipal des Jeunes**.

A l'initiative de plusieurs enfants de notre village, cette instance nouvelle dans la vie locale a vu le jour, regroupant les enfants de 9 à 11 ans.

Ces jeunes souhaitaient proposer des idées pour animer ou embellir notre commune.

Bien sûr toutes les propositions ne peuvent être réalisables à l'échelle d'une petite cité comme la nôtre (exemple : un skate-park) mais certaines d'entre elles ont été étudiées par le conseil municipal :

- Les enfants ont souhaité que la place devant la salle polyvalente soit nommée, et ils ont proposé « place des Bruyères », en rapport avec l'ancien nom de la commune (Saint Léger les Bruyères).
- Ils aimeraient participer à des rencontres intergénérationnelles. La mise en place de ce type de rendez-vous nécessite de trouver des créneaux de disponibilité qui conviennent à tout le monde.
- D'autres idées sont tout à fait envisageables, avec la motivation de tous : décorer le village, animation du repas du CCAS,….

Cette initiative est amenée à se pérenniser en intégrant de nouveaux participants chaque année. Si votre enfant souhaite s'investir ou apporter des idées, n'hésitez pas a contacter les référents CMJ du conseil municipal :

**Nathalie DA ROCHA : 06 37 99 38 62**
**Lionel LECHERE : 06 18 34 03 19**

*De gauche à droite : Nathalie DA ROCHA, Matilde GIRARDIN, Antoine et Louis BERNARD-MOTTE, Justine LECHERE, Maël LAFORET, Charlotte LECHERE, Louna Da-ROCHA, Noé JACQUET, Lionel LECHERE.*

# Maisons fleuries 2022

Mercredi 20 Juillet 2022, la commission des maisons fleuries se réunissait pour départager les six inscrits, en présence de Nicole Prieur de Molinet, Maxime Lévite de Chassenard, Jérôme Lassot de Saint Didier en Donjon, Franck Tain et David Soufférant de Luneau et Thierry Lemaire horticulteur à Chassenard .

Laura Berleaud s'étant excusée de son absence suite aux intempéries subies aux serres Rougemont Fleurs quelques semaines auparavant...

Comme chaque année, les membres du jury ont remarqué l'effort de chacun pour embellir la commune .

Après avoir noté, le jury en est arrivé au classement suivant :

**1ère : Nathalie Faure**

**2ème : Alain Thévenoux**

**3ème : Robert Vernusse**

**4ème : Domaine de Gâchons**

**5ème : Yvette Salmin**

**6ème : Virginie Bernard-Motte**

**<u>Félicitations à tous !!</u>** et on espère que la remise des prix puisse se faire lors de la cérémonie des vœux début Janvier, si les conditions sanitaires le permettent.

**Isabelle VERNUSSE**

# Vouzance et Loire

Suite à deux années blanches consécutives, l'association « Vouzance et Loire » a repris ses activités en 2022.

Forte de nouveaux adhérents bénévoles, elle a pu organiser les deux marches prévues lors de la précédente assemblée générale.

La première s'est déroulée le 9 Avril à Saint-Léger-sur-Vouzance. 63 marcheurs ont arpenté les chemins de la commune et 60 repas, dont quelques-uns à emporter, ont été servis par l'association.

La seconde édition s'est déroulée sous un soleil radieux le 8 Octobre sur la commune de Molinet. Alors que de nombreuses manifestations alentours auraient pu avoir raison de la fréquentation, c'est avec grand plaisir que nous avons vu s'élancer sur les chemins de la commune pas moins de 72 marcheurs.

Toutefois seuls 40 convives ont pris part au repas le soir, beaucoup de nos fidèles habitués ayant été retenus ailleurs.

L'association tient à remercier les municipalités qui nous reçoivent, leurs maires et leurs conseillers délégués au sein de « Vouzance et loire », pour la mise à disposition de leurs salles polyvalentes, de l'élaboration de leurs circuits, de l'aide au balisage, et de leur présence au moment du verre de l'amitié offert aux participants, comme le veut la tradition.

Les organisateurs restent confiants pour la suite et l'association sera toujours ravie d'accueillir de nouveaux adhérents bénévoles afin de toujours organiser au mieux les deux marches annuelles.

Si en lisant cet article, vous êtes intéressé pour nous rejoindre, vous pouvez obtenir tous les renseignements nécessaires en écrivant à l'adresse mail : *vouzance.et.loire@gmail.com*

*Agnès DENIZOT*

*Présidente de l'association*

L'association présidée par Patrice LAUSTRIAT, n'a jamais été autant active qu'en cette année 2022.

Quelques adhérents bénévoles donnent de leur temps chaque samedi pour réhabiliter la Tuilerie de LENAX avec le fervent espoir de l'ouvrir au public courant 2023.

Les travaux ont bien avancé. A l'heure de cette rédaction, ce ne sont pas moins de 74 journées de travail annoncées.

La réfection de la toiture sera entièrement terminée dans un avenir proche, des toilettes et un local pour la future billetterie sont en cours de réalisation.

Les bénévoles ont pu tester les machines, toutes en état de marche après quelques réglages, et ont eu la joie de pouvoir fabriquer leurs premières briques, non sans une émotion contenue, tout en bénéficiant des judicieux conseils de Dany BRESSON, maître tuilier et ancien propriétaire de la Tuilerie.

L'association a eu le plaisir de recevoir sur le site deux de ses financeurs (Patrimoine Aurhalpin et la fondation du Crédit Agricole) pour la remise officielle des prix qui lui ont été décernés.

C'est avec fierté que les bénévoles ont présenté à cette occasion l'avancée des travaux réalisés.

Mais ce chantier d'envergure va nécessiter encore de nombreuses heures de travail avant que le public ne puisse le visiter.

En parallèle, l'association travaille également à l'aménagement d'un écomusée dans l' ancienne basse-cour des Bécauds - sise à Neuilly-en-Donjon.

Ce ne sont pas moins de plusieurs centaines d'objets en lien avec le patrimoine agricole et autre, de l'entre deux guerres, et donnés à l'association pour leur mise en valeur, qui ont été nettoyés, répertoriés et classés, à chaque local sa thématique.

Dès lors que l'archivage aura été finalisé, l'écomusée des Bécauds pourra ouvrir au public courant 2023.

Cette année l'association est également intervenue pour restaurer la grille du vitrail du cœur de l'église de Montaigët-en-Forez , et aura en charge le sablage des portails de l'entrée du cimetière et du portail du local poubelles de LODDES.

Forte de quelques 55 adhérents, l'association «Val Libre Culture et Patrimoine » serait ravie d'accueillir en son sein toute personne intéressée par ses projets.

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse mail suivante :

*vallibre.culture.patrimoine@gmail.com*

Ou bien en contactant le président au : ***06 88 16 18 19***

Val Libre Culture & Patrimoine

# Les nouveaux habitants

**Michaël DEDELOT** et **Kévin CONTOUX** ont emménagé en juillet dans le logement de l'école. Ils habitaient à Toulon-sur-Arroux. Leur précédent domicile nécessitait beaucoup de travaux, cela semblait compliqué de rester habiter pendant la réalisation de ceux-ci. Ils ont discuté avec mesdames BERNARD-MOTTE afin de savoir si elles connaissaient un logement libre dans les environs. Monsieur le Maire a été contacté. Ils ont visité et ça leur a plu.

Michaël a une entreprise de sablage. Elle est basée à St Léger et son entrepôt est situé à la Motte St Jean.

******

**Nicolas, Jennifer LEGROS et leurs 3 enfants** sont arrivés dans notre commune en février au lieudit Les Dumays. Natifs de Dijon, puis habitant la Bresse, ils cherchaient à s'installer dans le coin en vue de leur projet de gîte insolite. Ils voudraient réussir à mener ce projet dans le secteur, afin d'être associés au Pal et de rester ici puisqu'ils s'y plaisent.

******

Le 1er Septembre, **Marie GOUJON et Pascal PERRACHON** ont emménagé au n°3 Rue de L'épine. Madame est assistante de production chez Textilmark à la Pacaudière 42, et Monsieur est fonctionnaire à la poste, son bureau est à Riorges 42, il travaille aussi sur Renaison 42 et la Pacaudière 42.

C'est Pascal qui a décidé de quitter la Pacaudière, car le quartier était trop bruyant. Ils ont eu un coup de cœur pour cette maison située au calme avec un jardin pour cultiver leurs légumes et avoir quelques poules. Le loyer correspondait également à leur budget pour ne pas avoir à déménager d'ici 1 an ou 2 au moment de la retraite.

******

**Mme Christelle SALMIN et sa fille Laura** ont emménagé Route de Chassenard le 1er Septembre. Leur choix s'est porté sur Saint Léger pour sa tranquillité et pour la proximité du secteur de travail de Christelle qui est aide à domicile .

******

**Mr Pierre MARMIGNON**, retraité depuis 8 ans, vient d'acquérir une maison, Route de Chassenard. Il a quitté Walcourt en Belgique pour se rapprocher de ses enfants, qui gèrent la chèvrerie « Domaine des Gâchons » pour les aider dans leur travail et profiter de ses petits enfants. En Belgique, Pierre a été bénévole dans beaucoup d'associations et il est passionné par les voitures anciennes.

******

**Mme HECQ Jeannette,** retraitée de commerce non sédentaire, a acheté une maison au 5 Route de Chassenard où elle a emménagée le 17 Novembre **avec son fils Olivier**, Conducteur Routier en invalidité. Ils viennent de Belmont Tramonet en Savoie 73. Ils ont choisi cette maison de plain-pied pour le confort de chacun et un peu de terrain pour occuper Olivier.

******

**M Franck ROMAN,** originaire de Cavaillon et ancien sportif de haut-niveau en équipe de France (cyclisme, VTT), a acheté, en mai, l'ancien café-restaurant Busserolles, Route du Donjon, voulant se rapprocher de quelques amis sur le secteur et respirer l'air de la campagne. Célibataire, et passionné par la cuisine et les motos anciennes, il souhaite rénover cette demeure à l'ancienne, avec une terrasse sud et une terrasse nord, en vue d'ouvrir un bar associatif et différents services.

******

**M Franck SIBEUD**, conducteur routier, domicilié à Massongy dans le département de la Haute-Savoie, s'est vu acquérir la maison située Chemin des Breux qui est en décrépitude depuis déjà quelques années. Il souhaite la rénover à l'identique et en faire sa résidence secondaire.

**A tous ces nouveaux arrivants, la municipalité leur souhaite la bienvenue à SAINT-LEGER-SUR-VOUZANCE.**

# *ETAT CIVIL 1922*

**Naissances** :

| | |
|---|---|
| CORTIER François | 18 juin |
| BERNARDIN Andrée Clotilde Gabrielle | 9 juillet |
| SAVRY Joseph | 16 septembre |
| DUBREUIL Francine | 15 novembre |

**Mariages** :

| | |
|---|---|
| Jean THEVENOUX et Marie GOUTELARD | 29 août |
| Jacques DUMONT et Marie BUICHON | 16 septembre |
| Joseph MATRAT et Claudine NOYER | 10 octobre |
| Laurent DESVERNOIS et Jeanne PICARD | 4 novembre |
| François Léon CHANUDET et Marie LIVET | 9 novembre |

**Décès** :

| | |
|---|---|
| PETIOT Jeanne | 11 février |
| CHARPIN Marie | 18 février |
| MALSOT Alice Denise | 18 mars |
| PETIOT Gaspard | 4 avril |
| BRERARD François | 7 avril |
| PELLETIER Claude | 15 mai |
| DEBUT Claude Auguste | 2 juillet |
| MOUILLET Benoît | 4 juillet |
| COUETTE Claude | 5 juillet |
| MOTHET François | 12 juillet |
| BELOT Jean | 19 octobre |
| PICARD Benoît | 28 octobre |

# ETAT CIVIL 2021

**Pacs :**

Enzo Jonathan DOS SANTOS et Sophie Emilienne COURAULT 6 décembre

**Baptême républicain :**

Maé DOS SANTOS 20 novembre

Joy DOS SANTOS 20 novembre

# ETAT CIVIL 2022

**Transcription de décès :**

JACQUELIN veuve SANCHEZ Danielle Claudette le 7 février transcrit le 14 février

**Mariage :**

Cyril CLAVIER et Camille Andrée Marie-Thérèse BOURDIN 8 octobre

## Décisions du conseil municipal 1922

Le conseil municipal s'est réuni six fois lors de quatre sessions ordinaires et deux sessions extraordinaires. Ils étaient 12 membres, mais souvent 7 ou 8 d'entre eux étaient présents. Il n'y a eu qu'une session où ils ont pu se réunir à 11.

Il est décidé d'agrandir le cimetière.

Comme chaque année, la liste des personnes bénéficiant de l'assistance médicale est revue. La liste des Indigents a été portée à 10 noms avec une allocation de 10 francs pour chaque personne.

Il a été demandé au conseil, 2 allocations de soutien indispensable aux familles de deux conscrits partants au service militaire, laissant leur mère veuve sans ressource. Cette allocation se portera à 1,25 franc par jour.

La commune de Rigny-sur-Arroux demande l'avis de modifier la date de sa foire. Celle-ci avait lieu le 11 mars et sera déplacée au 24 août. Le conseil est favorable car celle-ci coïncidait certaines fois avec celle de Digoin.

Un emprunt de 5800 francs est contracté pour l'agrandissement du cimetière.

Le conseil a décidé la construction du chemin vicinal n°6 (côté Luneau).

En mai, la somme des impôts est réévaluée et sera augmentée pour 1923.

En août, les conseillers décident de proposer trois durées pour les concessions du cimetière : la perpétuité, trente ans ou quinze ans.

Il donne un avis favorable à l'avant projet de la compagnie centrale de distribution d'énergie électrique sous condition de l'installation gratuite dans tous les bâtiments communaux et l'établissement d'un transformateur d'énergie électrique.

Le 7 novembre à eu lieu la réception provisoire des travaux du cimetière.

Pour la fin d'année, la liste électorale sera révisée.

03 Allier
c|a.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

**PRENEZ LE TEMPS DE LA REFLEXION AVEC LE CAUE !**

**Qu'est-ce que le CAUE ?**

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Allier est une association qui accompagne les communes et les particuliers dans leurs différents projets et sensibilise les professionnels, les élus et les particuliers à la qualité du cadre de vie.
Vous souhaitez entreprendre des travaux de rénovation énergétique dans votre habitat ?
Vous vous interrogez sur la réglementation, le choix des matériaux ? Sur les atouts et exigences du terrain et de son environnement ?
Vous avez un projet personnel ou professionnel…

Dans le cadre des permanences ou lors d'un rendez-vous sur place, les architectes du CAUE vous conseillent sur :

- ? **les démarches à entreprendre** pour mener à bien votre projet
- ? **les atouts et les exigences** de votre terrain et de son environnement
- ? **la conception de votre habitat**, que ce soit en neuf ou en rénovation

Pour préparer votre entretien, rassemblez un maximum d'informations : plans si vous avez, cadastre, photographies, et surtout, **listez vos questions et vos envies pour mieux échanger.**
**Prenez ensuite rendez-vous** auprès du secrétariat, par téléphone ou par mail ou bien consultez le site internet : www.caue03.com.
Des fascicules, guides et fiches techniques sont également disponibles en téléchargement gratuit.

Le secrétariat du CAUE est ouvert les mardis, mercredis et jeudis de 9h à 17h, au 14 rue de Decize à Moulins.
Pour nous contacter : 04 70 20 11 00 ou contact@caue03.fr

Au printemps, le CAUE a lancé la cinquième saison du jeu pédagogique PÉPIT. A l'aide d'une application mobile gratuite, cette chasse aux trésors du patrimoine permet aux familles de découvrir les trésors du département au gré de balades à énigmes. A l'heure actuelle, 41 parcours sont disponibles.

**Nouveautés 2022 : Deux parcours cyclables, deux parcours pédestres, un nouveau personnage et son dossier pédagogique sur le « Patrimoine contemporain » ainsi que la réédition d'un parcours antérieur !**

Pour en savoir plus, consultez le site internet www.pepit03.fr ou suivez les actualités sur les réseaux Instagram et Facebook via @pepit03.

## !! INFO DE DERNIERE MINUTE !!

**Le distributeur à pains,** installé sur la place de l'église, **sera enlevé courant janvier 2023**… En raison de l'augmentation des coûts et de l'énergie :( Ce service était pourtant très apprécié des habitants de la commune et de nos voisins. Pour votre information, la boulangerie de Saint-Léon fait une tournée sur Saint-Léger les mardi matin et jeudi matins. Pour plus de renseignements, vous pouvez appeler le : 04.70.42.17.09.

## *Principaux Tarifs 2023* :

| | | |
|---|---|---|
| *Salle polyvalente* | Habitants de la commune | 3,00€ par couvert jusqu'à 70 couverts; à partir de la 71ème à la 150ème personne : 1,78€ par couvert |
| | Personnes extérieures | 3,40€ par couvert jusqu'à 70 couverts; à partir de la 71ème à la 150ème personne : 1,95€ par couvert |
| | Journée supplémentaire | Tarif forfaitaire habitants de la commune : 43€<br>Tarif forfaitaire extérieurs : 63€ |
| | Caution | 500€ |
| | Vin d'honneur | De 3 heures à 3 heures 30 : 63€<br>Au-delà de 3 heures 30 : 124€ |
| | Electricité | 0,66€ /kWh |
| | Gaz | 9,00€ /m3 |
| *Cantine* | Repas enfant | 3,80€ par enfant |

**Récolte de bouchons plastiques** :

Un bac est à votre disposition en mairie afin de récupérer vos bouchons plastiques au profit du Centre Social La Farandole pour l'association « 1 bouchon collecté = 1 geste utile ». Merci pour votre don.

***Distrib-pain*** **:** Un distributeur de pain est à votre disposition au bourg, sur la place de la mairie. Il est approvisionné chaque jour par la boulangerie « Epi de Louis » de Digoin. (Règlement en espèce ou carte bleue). La commune assure l'alimentation électrique du distributeur. En cas de problème, contacter directement la boulangerie au 03.85.26.02.52.

| **Déchèterie « Les Bernards »** | **Horaires :** |
|---|---|
| **Rue du stade 03130 LE DONJON** | **Mardi, jeudi et samedi** |
| **Téléphone : 04 70 31 83 82** | **de 8h15 à 12h00** |
| **Fermée les jours fériés** | **et de 14h00 à 16h45** |

Les abeilles sauvages sont encore méconnues et 40% d'entre elles sont en voie de disparition. Dorloter des abeilles, c'est leur offrir un toit, les protéger et créer de nouvelles zones de peuplement, c'est pourquoi l**a Mairie a installé 1 dorlotoir d'abeilles sur la commune** (derrière la cure). Cet abri va permettre aux butineuses de construire leur nid et aux dorloteurs d'observer les différentes étapes de leur développement. Les abeilles sauvages ne vivent pas dans les ruches et ne fabriquent pas de miel, cependant elles sont d'excellentes pollinisatrices et permettent la production d'une grande majorité de fruits et légumes que nous consommons. Nelly se charge volontairement de la gestion des tubes (surveillance, réception des cocons, envoi des tubes pleins pour mise à l'abri des parasites…).

Le bus numérique du Conseil Départemental de l'Allier s'est installé sur la place de l'église **le lundi 27 juin 2022 et le lundi 8 aout 2022.** Les 2 agents ont reçu les administrés, avec ou sans rendez-vous, de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 15h30. Le bus numérique permet d'accompagner les habitants pour faciliter leurs démarches administratives et les familiariser avec les outils numériques. L'accès à la Bourbon'Net est entièrement gratuit et ouvert à tous. N'hésitez-pas à solliciter un nouveau passage sur la commune en 2023.

# Elagage des haies

En application de l'article D. 161-24 du code rural, les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin.

Le maire peut, dans le cadre de ses pouvoirs de police qu'il détient aux termes de l'article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales, imposer aux riverains des voies de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété menaçant de tomber sur les voies, dès lors que cela porte atteinte à la commodité du passage.

Face à un propriétaire récalcitrant, un maire peut, en application de l'article D. 161-24 du code rural relatif à la conservation des chemins ruraux, ordonner, après une mise en demeure infructueuse, l'exécution des travaux d'élagage par les services techniques de la commune ou une entreprise, aux frais du propriétaire.

## TRAVAUX DE BRICOLAGE ET DE JARDINAGE

Les travaux de bricolage et de jardinage, réalisés par des particuliers et susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, sont réglementés par l'arrêté préfectoral n° 884/91 du 2 avril 1991 :

| | |
|---|---|
| Jours ouvrables | Autorisés de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 |
| Samedis | Autorisés de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 |
| Dimanches | Autorisés de 10h00 à 12h00 |

Merci de bien respecter ces horaires.

## La Mairie : 04 70 55 61 79

**Horaires d'ouvertures**

Lundi : 9h à 12h
Mercredi : 9h à 12h
Jeudi : 9h à 12h – 14h à 18h

**Secrétaire de mairie :** Nelly JACQUES

**Mail :** mairie-saint-leger-sur-vouzance@wanadoo.fr

**Site internet :** www.st-leger-sur-vouzance.interco-abl.fr

## La Bibliothèque :

Mmes Lassot Marie-Thérèse, Vernusse Isabelle, Lieudenot Huguette et Léchère Stéphanie sont bénévoles pour vous accueillir et vous conseiller **tous les samedis de 11h à 12h** à la bibliothèque, située à côté de la mairie.

L'inscription est gratuite et ouverte à tous les habitants de la commune. Les livres sont régulièrement renouvelés par la bibliothèque départementale de l'Allier. N'hésitez-pas à leur soumettre vos souhaits et vos préférences.

## Les élus :

| | | |
|---|---|---|
| RAJAUD Michel | Maire | 06 72 24 17 78 |
| CANOT Sandrine | 1° Adjointe | 06 26 51 42 23 |
| VERNUSSE Isabelle | 2° Adjointe | 06 30 49 13 07 |

## Les numéros utiles :

| | |
|---|---|
| SALLE POLYVALENTE | 04 70 55 61 06 |
| ECOLE PRIMAIRE | 04 70 55 62 69 |
| COLLEGE – LE DONJON | 04 70 99 50 71 |
| Communauté de communes ENTR'ALLIER BESBRE ET LOIRE | 04 70 45 00 99 |
| Maison des Services au Public MSAP Le Donjon | 04 70 99 69 89 |
| Violences femmes infos | 3919 |
| PRETRE : Père CHANTELOT, Dompierre-sur-Besbre | 04 70 34 51 76 |
| DECHETTERIE Les Bernards – LE DONJON | 06 82 18 81 51 |

Saint-Léger sur Vouzance

# Joyeux Noël et Bonne Année !

Le conseil municipal vous présente ses meilleurs voeux de santé et de bonheur pour cette année 2023